



Rattrapper des jours arret de maladie

Par **bob100**, le **26/05/2010** à **14:49**

Bonjour, mon amie est employée dans une pharmacie comme femme de ménage, elle s'est fait mal à la main. Elle va aller chez le médecin si il l'arrête doit-elle rattraper les jours non travaillés? quels sont les solutions?

Par **julius**, le **26/05/2010** à **23:37**

Bonsoir, Non, bien sûr, cependant, elle aura 3 jours de carence avant d'être prise en charge par la SSocial. Ci-joint lien pour meilleure compréhension de l'indemnisation: [Indemnisation arret du travail](#) Cependant, est-ce sur le travail, ou en extérieur qu'elle s'est blessée, sinon, elle devra demander à son employeur de faire une déclaration d'accident du travail. Elle bénéficiera alors d'une prise en charge au lendemain de l'accident par la SS. Elle doit cependant informer son employeur dans les 24 heures suivant l'accident.